



Écrire aujourd'hui la bibliothèque de demain

Extension des horaires, accueil des publics empêchés, formation du personnel, etc. Zoom sur les grands enjeux que les bibliothèques doivent relever.

L'un des principaux enjeux des bibliothèques consiste à adapter leur organisation et leur offre aux évolutions de la société. Pour les personnels qui y travaillent, le métier ne cesse de se réinventer. « *La France compte environ 300 000 bibliothécaires*, détaille Xavier Galaup, président de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) *Pour ces agents, la formation continue comme les journées d'étude sont devenues incontournables.* » Les décideurs, élus et DGS, auraient, selon lui, vite été convaincus par l'intérêt de cette « *veille permanente* », et ils auraient généralement accompagné cette évolution. « *Les élus, notamment, ont compris que les bibliothèques représentaient des lieux culturels ultraperformants car peu onéreux et très polyvalents, offrant en quelque sorte un très bon rapport qualité-prix et de multiples services à la population* », poursuit Xavier Galaup, qui ajoute : « *Notre offre s'inscrit en effet dans bien d'autres politiques que la culture, de l'accueil périscolaire à l'accueil des personnes handicapées.* »

Toucher les « publics empêchés ».

Depuis une trentaine d'années, le terme de « publics empêchés » désigne des personnes en situation de handicap, ou placées « sous main de justice », ou bien accueillies en établissement de soins. Pour ces publics, la question de l'accès à la lecture et aux livres se pose de façon particulière. Un document issu du ministère de la Culture et de la communication dresse un constat mitigé de la situation : 87 % des bibliothèques sondées dans le cadre de cette enquête avaient mis en place au moins une action à destination de ces publics empêchés (80 % pour des personnes en situation de handicap, 62 % pour des publics en établissement de santé et 55 % pour des personnes sous



15 minutes
La fréquentation d'une bibliothèque dépend du temps nécessaire pour la rejoindre. Au-delà d'un quart d'heure, la durée du trajet est jugée dissuasive. (Source : rapport de l'Inspection générale des bibliothèques, décembre 2015).

main de justice) Les actions en faveur de ces publics ne sont toutefois ni homogènes, ni généralisées sur le territoire. Les principales difficultés pointées sont peu étonnantes : manque de moyens humains (de telles actions mobilisent en moyenne un agent deux jours par semaine), problème de formation et de sensibilisation des personnels, coût financier, surtout pour les petites structures. Si l'implication personnelle des agents se révèle être un facteur important, le soutien et l'impulsion donnés par la collectivité sont, quant à eux, déterminants

Adapter les horaires d'ouverture.

Ils sont au centre de nombreux débats. L'enjeu ? Mieux s'adapter aux rythmes des usagers. Selon l'Observatoire de la lecture publique, les bibliothèques sont ouvertes en moyenne 3,5 jours par semaine, avec de grandes disparités selon la taille des communes (de 3,2 jours pour les plus petites, à 4,9 jours pour les plus grandes). La durée moyenne d'ouverture s'établit à 4 heures

par jour, avec là encore une importante amplitude liée à la taille des territoires : de 3 heures 30 pour ceux qui réunissent moins de 5 000 hab., à 8 heures 30 pour ceux qui comptent 100 000 hab et plus. Selon Sylvie Robert, adjointe au maire de Rennes (35) et auteur d'un rapport sur l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques, ce débat s'inscrit dans la vaste question de l'adaptation des horaires des services culturels. « *Les bibliothèques municipales ou intercommunales ne sont pas, en moyenne, ouvertes suffisamment longtemps*, estime-t-elle. *Mais l'idée, ce n'est pas seulement d'ouvrir plus, c'est d'ouvrir mieux, par exemple le week-end, ou le soir, ou à midi, en s'adaptant aux besoins de son territoire, aux habitudes de vie de ses habitants, à leur mobilité, au rythme des familles, des salariés...* »

Ouvrir le dimanche ? Même si elle est loin d'être la seule à se poser, la question de l'ouverture le dimanche demeure centrale. « *Le dimanche, des musées, des*



cinémas, des théâtres sont ouverts, mais bien souvent les bibliothèques sont fermées. Or, justement, ce jour-là représente l'occasion idéale de prendre le temps, de faire des activités en famille, remarque la sénatrice. À Rennes, nous avons fait le choix d'ouvrir la bibliothèque le dimanche après-midi depuis déjà une dizaine d'années, et ce jour-là, elle est bondée. »

Cette ouverture dominicale n'est pas sans poser problème en termes de personnel et de coûts. La réponse apportée par la sénatrice, à l'issue de sa mission, s'est voulue pragmatique en actionnant le principal levier budgétaire disponible de la part de l'État, à savoir le concours particulier « bibliothèques » de la dotation générale de décentralisation, doté d'une enveloppe de 80,4 millions d'€. « Cette enveloppe se destinait à accompagner les villes dans les investissements, construction, restauration, agrandissement ou rénovation de leurs bibliothèques, détaille Sylvie Robert. Désormais, elle doit aussi participer au fonctionnement de ces équipements, en aidant les élus à élargir les horaires d'ouverture de leur bibliothèque. Il suffit pour cela de déposer un dossier à la DRAC. L'expérimentation couvre une période de cinq ans, ce qui permet d'anticiper les coûts de fonctionnement. »

Les enjeux d'une loi spécifique.

Des horaires d'ouverture à la formation des personnels, le champ des questions soulevées par les bibliothèques est donc vaste. Le problème de la tarification, notamment, interroge de nombreux professionnels : entre la gratuité totale des inscriptions et l'abonnement payant, tous les cas de figure cohabitent sans que l'on puisse parler de « bibliothèques gratuites » ou de « bibliothèques payantes ». De fait, même si le Manifeste de l'Unesco de 1994 rappelle qu'« en principe la bibliothèque publique doit être gratuite », on estime qu'en France, 30 % des lecteurs sont « payants ».

Une loi spécifique permettrait-elle d'y voir plus clair ? Le débat est déjà ancien : les partisans d'une telle loi estiment qu'elle permettrait de mieux camper le rôle d'acteur public des bibliothèques, sachant que des dispositions trop contraignantes pourraient handicaper certains



Avis d'expert

Florian Salazar-Martin,

président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), adjoint au maire de Martigues (13)

« La médiathèque est devenue un espace public très fort. »

Cet équipement toujours novateur poursuit sa révolution à travers les sciences du numérique, et il fait encore rêver les maires. Dans les campagnes, la mise en lien du territoire peut se faire à travers les médiathèques, lesquelles peuvent aussi abriter un office du tourisme ou des services publics, accueillir des spectacles ou des cours sportifs... Ces équipements généralistes ont vocation à s'ouvrir à toutes les pratiques, à toutes les propositions. Ils sont devenus l'emblème de la démocratisation culturelle. Dans ce sens, leur accès doit être le moins contraignant possible. Force est de constater qu'il n'existe encore

en France aucune harmonisation de tarification.

À Martigues (13), où je suis élu adjoint au maire chargé de la culture, tout est gratuit au sein de notre médiathèque, même les photocopies, et les prêts se font sans limitation. Mais d'une commune à l'autre, les visions sont parfois bien différentes, concernant les droits d'entrée, heureusement le plus souvent modiques, et les prestations spécifiques payantes. Malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur les villes, la tendance est à la démocratisation et à l'ouverture. À l'avenir, un vrai problème va se poser concernant les milliers de bibliothèques et de médiathèques construites il y a une trentaine d'années, et qu'il va falloir rénover. »

acteurs, notamment les élus. Pour Sylvie Robert, une telle loi permettrait surtout « de prévoir que les bibliothèques se dotent d'un vrai projet scientifique, comparable à celui qui doivent développer et présenter les musées ». Selon elle, ce texte pourrait aussi garantir le statut des bénévoles, et répondre aux questions liées aux droits d'auteur ou aux diversités des collections. « Le principal enjeu d'une loi serait de rendre obligatoire la présence d'une bibliothèque dans chaque commune à partir d'un seuil d'habitants déterminé », estime, pour sa part, Xavier Galaup, de l'ABF. « L'avantage serait donc de généraliser les bibliothèques sur tout le territoire. Sous réserve que cer-

taines communes ne se contentent pas d'un service minimum, peu attractif, sans créativité, et donc peu satisfaisant... »

15 millions
Le nombre d'usagers des bibliothèques et des médiathèques en France
(Source : ministère de la Culture, 2015).

Numérisation. Le développement du numérique dans les bibliothèques est aussi un enjeu important. Selon l'État, 30 % des bibliothèques municipales proposent des ressources numériques, un mouvement que le ministère de la Culture encourage en soutenant notamment le développement des bibliothèques numériques de référence. Outre la numérisation des collections, le numérique entraîne de nouveaux usages en bibliothèque (ateliers, fab labs, espaces de coworking, VOD, etc.). **S. F.**

Études, rapports : quelques repères

Lecture publique et publics empêchés, ministère de la Culture, 2017. Données issues de l'étude du Crédoc. www.credoc.fr/pdf/Sou/lecture_publicque_et_publics_empeches.pdf

L'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques, rapport rédigé par Sylvie Robert à la demande du gouvernement. 135 médiathèques ont ouvert en France en 2014, soit près de 90 000 m². Chiffres issus du rapport paru en juillet 2015. <http://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/rapportsylvierobert.pdf>

« Bibliothèques : inégalités territoriales et éga-

lités des chances » : tel est le thème du Congrès national de l'ABF, du 15 au 17 juin, à Paris. *Programme en ligne sur www.abf.asso.fr*

L'Inspection générale des bibliothèques publie des études thématiques (la dernière traite des bibliothèques numériques). www.culturecommunication.gouv.fr/rubrique/Livre-et-lecture.

L'Observatoire de la lecture publique publie chaque année une enquête sur les activités des bibliothèques municipales et intercommunales. www.culturecommunication.gouv.fr/rubrique/Livre-et-lecture